

Plan d'action 2023-2026

Rôles et mandats de la TCRAPHL

Défendre collectivement les intérêts des personnes handicapées et assurer la promotion de leurs droits, et ceux de leur famille et de leurs proches

Voir à l'amélioration de la qualité de vie et à l'intégration des personnes ayant des limitations fonctionnelles

Offrir du soutien technique, des références et de l'information

Participer aux activités de concertation et de sensibilisation dans la communauté

Favoriser les mécanismes d'échange entre les associations

Encourager et soutenir les projets novateurs et les partenariats

Représenter les associations auprès de différentes instances

Assurer un lien entre les associations de base et l'instance nationale de concertation qui les représente

Principes fondamentaux

L'accroissement de la participation sociale des personnes handicapées

L'affirmation de l'expertise du milieu associatif des personnes handicapées

Représentation des intérêts des personnes handicapées, leur famille et leurs proches ainsi que des organismes membres

Importance de la mobilisation du secteur des personnes handicapées et de la population autour des enjeux qui concernent les personnes handicapées, familles et proches

Vision

Concertation, pro-action et rayonnement
Ensemble pour bâtir une société inclusive !

<u>Un réseau fort de ses membres</u> Au cœur des besoins, de la vie démocratique et de la prise de parole	<u>Un réseau concerté</u> Centré sur une mission commune, sur la poursuite d'objectifs partagés, sur l'action communautaire autonome, dans l'intérêt collectif
1. Défendre collectivement les droits et intérêts des personnes handicapées, familles et proches 2. Assurer le soutien aux membres 3. Mettre en œuvre du mentorat basé sur les forces de chacun 4. Développer de nouvelles stratégies de mobilisation sociale 5. Favoriser l'éducation populaire et la formation 6. Dynamiser la vie associative et démocratique 7. Voir au bon fonctionnement de la TCRAPHL 8. Répondre à des obligations ministérielles	<u>Contribuer activement à la concertation</u> • Nationale • Régionale <u>Favoriser l'avancement dans les dossiers</u> a. Favoriser l'accessibilité aux soins de santé et services sociaux pour les personnes handicapées, familles et proches b. Faciliter l'accès à l'information relatives aux programmes c. Soutenir l'accès aux services de soutien à domicile et au logement d. Soutenir l'inclusion scolaire et la mise en œuvre de la démarche de transition école vie active e. Contribuer à la mise en œuvre de services de soutien à la famille efficaces et pertinents f. Contribuer à la mise en œuvre de services socioprofessionnels g. Contribuer à diminuer les freins liés au transport h. Contribuer à la promotion du loisir et de l'accessibilité i. Soutenir l'inclusion en services de garde